

DEPARTEMENT DE LA  
GIRONDE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT  
DE BORDEAUX

CANTON DE CENON

COMMUNE  
DE FLOIRAC

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA  
COMMUNE DE FLOIRAC

**Séance du 26 NOVEMBRE 2018**

**Objet**

**Contrat Enfance  
et jeunesse 2018-  
2021.  
Approbation –  
Autorisation»  
décision**

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 20 novembre 2018 s'est réuni à 18 h 30 sous la présidence de **Monsieur Jean-Jacques PUYOBRAU, Maire de Floirac.**

**Etaient présents :**

**Mme N. LACUEY, M. NAFFRICHOUX, Mme GRANJEON,  
M. CAVALIERE, Mme C. LACUEY, Mme DURLIN,  
Mme CHEVAUCHERIE, Mme REMAUT, Mme COLLIN, Mme BONNAL,  
M. MEYRE, M. DANDY, M. BAGILET, Mme HERMENT, M. VERBOIS,  
M. ROBERT, Mme FEURTET, M. HADON, M. DROILLARD**

**LE NOMBRE DE  
CONSEILLERS  
MUNICIPAUX EN  
EXERCICE EST DE :**

**33**

**Absents excusés ayant donné pouvoir :**

**M. IGLESIAS à M. DANDY - M. GALAN à Mme DURLIN  
Mme MILLORIT à Mme GRANJEON - Mme LAQUIEZE à M. BAGILET  
Mme LOUKOMBO SENGÀ à Mme BONNAL –  
M. RAIMI à M. NAFFRICHOUX - Mme LARUE à M. CAVALIERE –  
M. LERAUT à C. LACUEY -M. BOURIGAULT à M. PUYOBRAU –  
M. CALT à M. VERBOIS -Mme VELU à M. ROBERT**

**Absents :**

**M. BELLOC -Mme RONNE**

**Mme Gaëlle LARUE a été nommé secrétaire de séance**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans le cadre de sa politique enfance et jeunesse, la ville a souhaité renouveler son partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Gironde en signant avec elle un nouveau contrat, d'une durée de 4 ans, de 2018 à 2021.

Le Contrat Enfance Jeunesse est un contrat d'objectifs et de co-financement qui définit les modalités d'intervention et de versement de la prestation de service enfance et jeunesse sur la base d'un programme d'actions contribuant au maintien et au développement d'une offre d'accueil destinée aux enfants jusqu'à 17 ans révolus et portant :

Sur le champ de l'enfance : le multi-accueil Nicolas & Pimprenelle, la mini crèche Petit Prince, la crèche familiale, le lieu d'accueil enfant/parents (LAEP Il était une fois), le relais d'assistantes maternelles (RAM), la ludothèque, le multi-accueil Dolto et le poste de coordinateur Petite Enfance ;

Sur le champ de la jeunesse : des actions municipales comprenant l'ACMSH maternel et primaire, l'ACMSH "La Suzanne" Maison municipale des jeunes Floiracais, les séjours de l'action été, les salles de citoyenneté ("La Junior des Salles", "La Saga Cités"), le poste de coordinateur enfance et jeunesse et les BAFA ; des actions gérées par des associations soutenues financièrement par la ville telles que l'association UNIRE (qui gère le centre social et culturel du bas Floirac et l'espace social et culturel) et les FRANCAS de la Gironde( qui assure la gestion des accueils périscolaires).

La mise en œuvre du nouveau contrat tient compte des nouvelles structures mise en place, de l'évolution de l'offre et des évolutions démographiques et urbanistiques sur la commune.

Sur la base du diagnostic réalisé et des orientations municipales en manière de politique éducative, les objectifs principaux sur ce contrat sont :

- L'accueil en horaires atypiques,
- Le soutien à la parentalité,
- La création d'une maison de la petite enfance,
- L'augmentation de la capacité d'accueil de l'ACMSH de la Burthe,
- L'élaboration d'un Projet Educatif Local (PEL),
- L'accompagnement et la consolidation de la fonction de coordination.

Au regard de ces objectifs et en conformité avec ceux de la Convention d'Objectifs et de Gestion signée entre la CNAF et l'Etat, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la convention qui définira notamment le cadre général du dispositif et les engagements réciproques des deux parties et d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette nouvelle convention.

Le Conseil d'Administration du CCAS adoptera une délibération dans les mêmes termes.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29 ;  
Vu la COG 2018-2022 (Convention d'Objectifs et de gestion entre l'Etat et la CNAF) ;  
Vu l'avis des Commissions Réunies en date du 13 novembre 2018 ;

Le Conseil municipal, après délibéré,

**APPROUVE** le renouvellement du Contrat Enfance et Jeunesse selon les principes ci-dessus indiqués.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer avec la CAF de la Gironde la convention d'objectifs et de financement du Contrat Enfance et Jeunesse, pour une durée de 4 ans, de 2018 à 2021.

Nombre de votants :	31
Suffrages exprimés :	<b>31</b>
Pour :	31
Contre :	
Abstention :	

*Ainsi délibéré, les jour, mois et an que dessus*

*Et ont signé au registre les membres présents*

**POUR EXTRAIT CONFORME :**

**A la Mairie de FLOIRAC, le 28 NOVEMBRE 2018**

**Le Maire,**

